

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

21348179

Déposé
05-08-2021

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0480042508

Nom(en entier) : **JUTOMAPI**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue du Bois de Loo 379
: 6717 Attert**Objet de l'acte :** ANNEE COMPTABLE

Ce jour, le vingt-cinq juin deux mille vingt-et-un.

(…)

Devant **Peter VAN MELKEBEKE**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,**S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "JUTOMAPI", ayant son siège à 6717 Attert, Rue du Bois de Loo 379, ci-après dénommée la "*Société*".

(…)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION: Modification de l'exercice social.

L'assemblée décide de modifier l'exercice social afin de le faire commencer dorénavant le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée décide par conséquent de modifier la première phrase de l'article 20 des statuts par le texte suivant :

*"L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année."***DEUXIEME RESOLUTION: Disposition transitoire.**

L'assemblée décide que l'exercice social en cours, qui a commencé le 1er juillet 2020, se terminera le 31 décembre 2021.

TROISIEME RESOLUTION: Nomination du commissaire.L'assemblée décide de nommer comme commissaire de la Société, la société coopérative à responsabilité limitée "**Grant Thornton Bedrijfsrevisoren**", ayant son siège à 2600 Antwerpen, Potvlietlaan 6, inscrite dans le registre des personnes morales sous le numéro 0439.814.826, représentée de manière permanente Monsieur DUMONCEAU Nicolas, pour une période de 3 ans.

(…)

QUATRIEME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.

L'assemblée confère au notaire soussigné, ou à tout autre notaire et/ou collaborateur de "Berquin Notaires" SCRL, tous pouvoirs afin de rédiger le texte de la coordination des statuts de la Société, le signer et le déposer dans la base de données électronique prévue à cet effet, conformément aux dispositions légales en la matière.

CINQUIEME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(…)

SIXIEME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Karen De Clercq et Martin Lens et tous autres avocat ou collaborateur du cabinet Ambos Law CV, qui tous, à cet effet, élisent domicile à 1200 Bruxelles, Neerveldstraat 109, chacun agissant séparément, ainsi qu'à leurs employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, une procuration, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter Van Melkebeke

Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").